



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 janvier 2020**

Décision n° **CP-2020-3664**

commune (s) :

objet : Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projets européen Horizon 2020 intitulé
Alimentation 2030 - Habilitier les villes en tant qu'agents de la transformation du système alimentaire -
Demande de subventions auprès de l'Union européenne

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de
l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 2 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 14 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Geoffroy, Laurent (pouvoir à Mme Rabatel), Frih, M. Bernard.

Absents non excusés : MM. Crimier, Barral, Vesco.

Commission permanente du 13 janvier 2020**Décision n° CP-2020-3664**

objet :	Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projets européen Horizon 2020 intitulé Alimentation 2030 - Habilitier les villes en tant qu'agents de la transformation du système alimentaire - Demande de subventions auprès de l'Union européenne
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la candidature de la Métropole à l'appel à projets lancé par l'Union européenne en octobre 2019, intitulé "*Food 2030 - Empowering cities as agents of food system transformation*" : Alimentation 2030 - Habilitier les villes en tant qu'agents de la transformation du système alimentaire.

I - Contexte

La Commission européenne, via son programme de soutien à l'innovation Horizon 2020 a publié en octobre 2019 un appel à projets ayant pour titre "*Food 2030 - Empowering cities as agents of food system transformation*" : Alimentation 2030 - Habilitier les villes en tant qu'agents de la transformation du système alimentaire.

Cet appel très concurrentiel vise à soutenir les villes dans l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes alimentaires urbains répondant aux 4 priorités de Food 2030, à savoir la nutrition pour des régimes sains et durables, pour des systèmes alimentaires intelligents face au climat et respectueux de l'environnement, pour des systèmes alimentaires économes en ressources et circulaires, et pour l'innovation et la montée en puissance des communautés.

L'appel prévoit la création de living labs ou laboratoires vivants sur l'alimentation. Sont qualifiés ainsi par la Commission européenne, des écosystèmes d'innovation ouverte basés sur une approche systématique de co-création intégrant des processus de recherche et d'innovation dans des communautés et des environnements de la vie réelle.

La Commission souhaite financer des consortiums composés d'au moins 10 villes, de taille et d'emplacement géographiques différents. A la fois celles qui ont un "bon bilan" dans la transformation des systèmes alimentaires et celles moins expérimentées qui aspirent à mettre la transformation des systèmes alimentaires au cœur de leur agenda politique.

La Commission financera des actions d'innovation, c'est-à-dire des actions consistant principalement en des activités produisant et organisant directement des conceptions de nouveaux produits, procédés ou services modifiés ou améliorés. Par exemple, ceux-ci peuvent inclure le prototypage, les tests, la démonstration, le pilotage, la validation de produits à grande échelle et la réplique sur le marché.

II - Le projet FRADICAL

La Métropole a été sollicitée par l'Institut Paul Bocuse, lui-même sollicité par l'université de Turku en Finlande, pour un projet intitulé "*Food Revolution with All-inclusive, Disruptive, Innovative Cities and Living labs*" (FRADICAL), c'est-à-dire la révolution alimentaire avec des villes aux laboratoires vivants, innovants, disruptifs et intégrés.

L'objectif principal du projet FRADICAL, coordonné par l'Université de Turku est de démontrer la faisabilité et la viabilité de nouveaux services/produits et de leurs combinaisons visant à transformer la production et la consommation d'aliments en un système alimentaire durable 2.0.

Des tests seront menés en milieu urbain, dans 10 villes et 10 laboratoires vivants. Au total, le projet FRADICAL souhaite développer 10 prototypes, tests, démonstrateurs, projets pilotes, validations de produits à grande échelle et/ou répliqués commerciales.

Le projet FRADICAL se base sur la volonté de faire émerger un système alimentaire 2.0. Celui-ci est composé du triptyque : de la nourriture durable pour les citoyens, la science comme source de valeur et de solutions nouvelles, la technologie en tant que catalyseur de la valeur et des solutions nouvelles.

Les solutions seraient fournies par de multiples innovations intégrées : innovations agricoles, innovations en matière de logistique, innovations transactionnelles, innovations en matière de nutrition, innovations en matière d'analyse, innovations en matière de modèles commerciaux et innovations sociales.

Chacun des laboratoires vivants (de chaque ville) se concentrerait sur un ou plusieurs de ces composants dans le but de piloter et de reproduire sur le marché des innovations ou un certain nombre d'entre elles. L'Institut Paul Bocuse et la Métropole souhaiteraient se focaliser sur l'éducation alimentaire.

1° - Les partenaires du projet

Chaque Ville/Métropole travaille en collaboration avec un centre de recherches.

Actuellement, les partenaires sont les suivants :

Pays	Ville/Région	Partenaire
Finlande	Turku	Université de Turku (LEADER)
Finlande	Helsinki	Université de Helsinki
Espagne	Gipuzkoa Provincial Council	Centre culinaire basque
France	Métropole de Lyon	Institut Paul Bocuse
Italie	Rho	Université de Milan
Belgique	Liège/Charleroi	Université de Liège
Danemark	Copenhague	Université de Copenhague
Portugal	Aire métropolitaine de Porto	Université de Porto
Grèce	Thessaloniki	American Farm School
Irlande du Nord	Belfast	Queen's University Belfast

Pour la France, l'Institut Paul Bocuse est chef de file pour la rédaction de la proposition et la mise en œuvre des actions du programme. La Métropole est sollicitée pour proposer des terrains d'expérimentation en conditions réelles.

a) - L'intérêt et le rôle de la Métropole dans ce projet

Le projet FRADICAL répond à plusieurs enjeux de la stratégie alimentaire métropolitaine : développer une culture locale de l'alimentation responsable, progresser vers une agriculture durable de proximité, favoriser l'ancrage et la coopération des acteurs de la production-transformation-distribution-restauration, faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition vers une alimentation durable, intégrer la question alimentaire dans les politiques d'aménagement et animer le territoire en investissant les différentes scènes de la gouvernance alimentaire.

En effet, le projet FRADICAL permettrait de développer plus spécifiquement :

- une cartographie du système alimentaire,
- une série de *PolicyMaking Implementation Lab* - ex., des ateliers de travail dans lesquels les informations recueillies servent de base et le processus de politique participative est aidé par un facilitateur professionnel,
- de nouvelles connaissances au niveau local, avec le développement d'un réseau d'acteurs de l'alimentation, et dans une perspective interculturelle, nouveaux contacts et réseau en Europe pour tous,
- un travail d'expérimentation, en conditions réelles, dans des établissements de la Métropole (collèges, cantines collectives, etc.) pour développer des menus à partir de produits cibles locaux,
- une visite d'étude dans les autres *Living Labs* du projet FRADICAL (frais de déplacement payés pour 1 à 3 représentants),
- une visibilité lyonnaise sur les enjeux d'alimentation auprès de la Commission européenne pour de prochaines subventions/ actions de *lobbying*.

Au sein de la Métropole, le projet serait suivi principalement par le service innovation de la direction de l'innovation et de l'action économique (DIAE), au titre du développement de *living Labs* et d'accompagnement à l'expérimentation autour du vivre en bonne santé, et par la direction stratégies territoriales et politiques urbaines (STPU) au titre de la stratégie alimentaire.

b) - Subvention demandée auprès de la Commission européenne

Le programme Horizon 2020 prévoit un financement à 100 % pour les actions d'innovation et les acteurs publics.

Conjointement, l'Institut Paul Bocuse et la Métropole peuvent prétendre à une subvention de 1 015 000 €

La Métropole bénéficierait d'une enveloppe de 90 000 € pour les activités de coordination des acteurs et tests sur site. Elle bénéficierait également d'une enveloppe de 25 000 € pour les activités de communication et de dissémination. Le total s'élève à 115 000 €.

En terme de calendrier, la candidature doit être déposée au plus tard le 22 janvier 2020.

Ces recettes ne prennent effet que dans le cas où le projet est retenu par le secrétariat *Urban Innovative Actions* (UIA) qui annoncera les projets financés en juin 2020.

En cas de sélection, un accord de consortium sera signé entre les différents partenaires du projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la candidature de la Métropole à l'appel à projets européen *Food 2030 - Empowering cities as agents of food system transformation*: Alimentation 2030 - Habilitier les villes en tant qu'agents de la transformation du système alimentaire,

b) - la participation de la Métropole au projet FRADICAL coordonné par l'Université de Turku et l'Institut Paul Bocuse en réponse à l'appel à projet.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer la candidature de la Métropole en partenariat avec l'Institut Paul Bocuse en réponse à l'appel à projets lancé par l'Union Européenne *Food 2030 - Empowering cities as agents of food system transformation* : Alimentation 2030 - Habilitier les villes en tant qu'agents de la transformation du système alimentaire,

b) - signer l'accord de *consortium* à intervenir entre tous les partenaires en cas de sélection du projet,

c) - solliciter auprès de la Commission européenne les différentes subventions inhérentes au projet,

d) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite candidature et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2020.